



Nombre d'exercices de sécurité obligatoires dans les établissements d'enseignement

Exercice PPMS « Risques majeurs »

Au moins 1 exercice est réalisé chaque année au titre du PPMS « Risques Majeurs » naturels ou technologiques.

Circulaire interministérielle NOR : MENE1528696C (MENESR - DGESCO B3-1 - INTÉRIEUR – MEDDE) n° 2015-205 du 25 novembre 2015
BOEN n°44 du 26 novembre 2015 (Vie scolaire / Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

Exercice PPMS « Attentat-intrusion »

Au moins 1 exercice est réalisé chaque année au titre du PPMS « Attentat-Intrusion ».

Instruction interministérielle NOR : INTK1711450J (INTERIEUR / MENESR - SG) du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires / BOEN n°15 du 13 avril 2017

Exercices de « sécurité incendie »

Au moins 2 exercices d'évacuation incendie sont réalisés chaque année, le premier au cours du mois qui suit la rentrée.

Arrêté du 13 janvier 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions générales et établissements de type R) applicable aux ERP de catégorie 1 à 4 - Article R33

Si l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil (internat) des exercices de nuit doivent également être organisés.

Pour les établissements de 5e catégorie, l'article PE27 de l'arrêté du 22 juin 1990 fait référence à « des exercices périodiques d'évacuation ».

ORGANISATION DE LA JOURNÉE P.P.M.S. DU 15 OCTOBRE 2019.

Conformément aux préconisations interministérielles instaurant la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur, le rectorat, la D.S.D.E.N. de la Seine-Maritime et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime demandent aux écoles et établissements scolaires de **mettre en œuvre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) le mardi 15 octobre 2019.**

Le scénario d'exercice sera celui d'un accident de transport de matières dangereuses.

Les modalités d'organisation seront les suivantes :

- Le déclenchement de l'exercice est fixé à 10h00 (plage horaire de l'exercice : 10h00 – 11h00). Les maires de certaines communes déclencheront l'alerte par un appel téléphonique entre 9h45 et 10h00. A défaut d'une alerte par les services de la mairie, vous prendrez la décision de démarrer l'exercice P.P.M.S. à 10h00.
- Différentes radios, dont *France Bleu Haute Normandie*, participeront à cette journée par le biais de messages spécifiques diffusés entre 10h00 et 11h00.
- Les écoles pourront simuler différents événements de façon à évaluer l'adaptation de leur P.P.M.S. à des situations dégradées (cahier d'animation joint).
 - Difficultés matérielles : déplacements impraticables vers certaines zones de mise en sûreté, coupure de courant etc.
 - Situations particulières pour des élèves ou personnels : personnes présentant des troubles divers, élèves manquant à l'appel etc.

Certaines écoles seront contactées au cours de la matinée par les services de la mairie et/ou de l'Education nationale pour un bilan de la situation (effectifs, événements etc).

Le retour d'expérience de l'exercice se fera à deux niveaux :

- Au niveau de l'école : une *fiche d'observation* pourra être remise à différentes personnes. L'exploitation des remarques formulées permettra d'adapter le P.P.M.S. en remédiant aux anomalies constatées.

- Au niveau académique : un questionnaire d'évaluation de l'opération *journee de mise en oeuvre des P.P.M.S.* sera en ligne du 15 au 22 octobre 2019.

Je vous demande de renseigner ce questionnaire informatique qui permettra d'effectuer le bilan et de dresser des statistiques.

Le lien de connexion sera communiqué aux directeurs par message électronique le 15 octobre 2019.

La communication autour cette action permettra de sensibiliser les élèves et leurs parents sur les attitudes à adopter en cas d'accidents technologiques.

Des actions éducatives doivent accompagner l'exercice.

Des ressources pédagogiques et documentaires (liste jointe) permettront aux enseignants de bâtir des séquences d'éducation aux risques majeurs.

Les parents d'élèves pourront être informés de l'opération par un message dans les carnets de liaison ou sur le site internet de l'école.

Je sais pouvoir compter sur votre participation à cet exercice destiné à faire acquérir les bons réflexes en cas de crise.

Pièces jointes :

- Cahier d'animation.
- Fiche d'observation d'un exercice P.P.M.S.
- Liste des ressources pédagogiques et documentaires.
- Affiche.

Exercice PPMS « risques majeurs »
Fiche d'observation de la mise en sûreté

Etablissement / bâtiment :
Zone de mise en sûreté :
Nom et qualité de l'observateur :

	CONSTATS	SUGGESTIONS D'AMELIORATION
Audition du signal d'alerte <i>(qualité de l'audition, heure...)</i>		
Déplacement vers la zone de mise en sûreté <i>(signalétique, croisements de groupes, bousculades ...)</i>		
Temps écoulé entre le déclenchement de l'alerte et la mise en sûreté		
Qualité de la mise à l'abri <i>(arrêt de la ventilation, fermeture des portes et fenêtres...)</i> et/ou confort de la zone d'accueil <i>(présence de sanitaires ...)</i>		
Pointage des personnes présentes dans la zone <i>(liste d'appel, transmission à la cellule de crise ...)</i>		
Ecoute de la radio <i>(présence d'un poste, réflexe d'écoute, transmission de l'information à l'ensemble des personnes ...)</i>		
Activités des élèves pendant la mise en sûreté		
Comportement des élèves et des adultes <i>(répartition dans l'espace, questions posées, informations données, prise en charge des handicapés, ...)</i>		
Relations avec l'extérieur <i>(origine et heure des appels téléphoniques, nature des informations demandées ...)</i>		
Relations entre la zone de mise en sûreté et la cellule de crise de l'établissement scolaire <i>(moyens de communication, nature des messages ...)</i>		
Audition du signal de fin d'alerte <i>(qualité de l'audition, heure ...)</i>		
Fin d'alerte <i>(réouverture de la zone, consignes données pour la reprise de l'activité ...)</i>		

Remarques et précisions complémentaires au verso



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Mardi 15 octobre 2019



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
PRÉFET DE L'EURE

Exercice de mise en oeuvre des
Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
dans tous les établissements scolaires
de l'Eure et de la Seine-Maritime

L'efficacité commence par
un entraînement régulier !

CAHIER D'ANIMATION

Transport de matières
dangereuses

SOMMAIRE

Le transport de matières dangereuses	3
Que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?	5
L'exercice PPMS	6
Simulation d'évènements aggravants	
Difficultés matérielles	7
Situations particulières pour les élèves ou personnels	8
Appels téléphoniques simulés	11

Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) résulte de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs ou canalisations, etc.).

Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, mer, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, transport aérien.

Les risques pour la population

Les produits transportés étant les mêmes que ceux employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les dangers et conséquences résultant d'un accident de transport de matières dangereuses sont identiques à ceux rencontrés dans le cadre du risque industriel (explosion, incendie, émission d'un nuage toxique) ou du risque nucléaire (risque radiologique).

L'industrialisation de la région a conduit à la multiplication des différents vecteurs de transport et des risques associés : plusieurs dizaines de millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées annuellement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les risques en Normandie

Les transports par **voie routière** permettent d'assurer les échanges au sein des industries (petites, moyennes ou grandes), l'approvisionnement des stations services en carburant ou des coopératives agricoles en produits phytosanitaires. Les livraisons de gaz naturel et de fuel domestique sont également effectuées par le transport routier. En conséquence, **toutes les communes peuvent être concernées par les risques liés au transport de matières dangereuses.**

Les axes Paris-Cherbourg et Paris-Le Havre sont les principaux vecteurs du risque TMD par **voie ferrée**. D'autres gares réalisent des opérations de manutention et sont autant de sites à risques particuliers.

Le tissu dense des industries chimiques et pétrolières de la vallée de la Seine fait de ce **fleuve** un vecteur très important pour le transport de toutes sortes de marchandises (hydrocarbures divers, produits chimiques, propane, butane, ammoniac, liquides inflammables, explosifs...). Les barges d'hydrocarbures et de gaz de pétrole liquéfié destinées à approvisionner les dépôts de la région parisienne constituent 80 % du trafic de matières dangereuses en Seine.

Enfin, les conduites sous pression, de diamètre variable, déplacent de façon continue ou séquentielle des fluides ou des gaz liquéfiés. Ces **canalisations** sont principalement utilisées pour véhiculer du gaz naturel, des hydrocarbures et des produits chimiques.

La prévention du risque

Une réglementation stricte est en place depuis de nombreuses années pour chacun des vecteurs de transport. Ces textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...) ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

Parmi les mesures préventives, on peut citer :

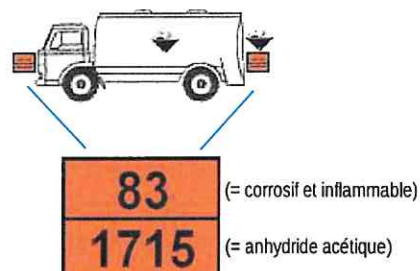
- la formation obligatoire de tous les conducteurs routiers de TMD ou de bateaux fluviaux ;
- les prescriptions techniques imposées dans la construction des véhicules, wagons, citernes, etc. ;
- les contrôles techniques des équipements de sécurité des moyens de transport ;
- la spécialisation des conditionnements selon la nature des substances transportées ;
- la réglementation particulière de la circulation et du stationnement des véhicules ;

La signalisation

Tous les moyens de transport de matières dangereuses doivent comporter un dispositif visuel d'identification. Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident.

Elle comprend :

- un panneau orange rétro-réfléchissant, placé à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés d'une unité de transport, indiquant en haut le « code danger » (permettant d'identifier le danger) et en bas le code matière (permettant d'identifier la matière transportée).



Premier chiffre du code danger Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires et subsidiaires
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

- une étiquette de danger, en forme de losange posé sur la pointe, reproduisant le symbole de danger relatif au chargement :



Que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?

AVANT L'ACCIDENT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Connaître les risques et les consignes.

PENDANT L'ACCIDENT

Protéger : Si vous êtes témoin d'un accident TMD, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.

Donner l'alerte : aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger (panneau orange).

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et, si possible, se changer) ;
- quitter la zone de l'accident ; s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours. Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les services de secours. Ne pas diffuser de rumeurs ou d'informations non-vérifiées sur internet ou les réseaux sociaux.

APRÈS L'ACCIDENT

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Sites internet utiles :

- Préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime :
www.eure.gouv.fr www.seine-maritime.gouv.fr
- Ministère de la transition écologique et solidaire :
www.georisques.gouv.fr
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Afin de pouvoir être adapté à tout établissement scolaire et en tout lieu de la région, le scénario d'accident de transport de matières dangereuses choisi pour l'exercice PPMS correspond à une situation simulée de plusieurs éléments de crise. Selon les souhaits des participants, certains éléments seront retenus et d'autres pourront être ajoutés.

Le scénario

La situation générale au matin du mardi 15 octobre 2019 est celle d'un accident impliquant un camion-citerne transportant des matières dangereuses. Le véhicule se renverse sur la chaussée avec son chargement de produits toxiques non loin de l'établissement scolaire.

L'alerte

À 09H30, la préfecture de la Seine-Maritime enverra un message à tous les maires du département via son dispositif départemental de gestion de l'alerte locale automatisé (GALA). Il est demandé aux maires des communes qui comptent au moins un établissement scolaire sur leur territoire de relayer cette alerte auprès des chefs d'établissement et directeurs d'écoles et de leur demander de déclencher leur Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ils pourront également déclencher leur Plan communal de sauvegarde s'ils en disposent. En l'absence d'un appel de la mairie, le chef d'établissement ou directeur d'école prendra la décision de déclencher le PPMS à 10H00.

Le confinement

Face au risque lié à la présence d'un nuage toxique, le déclenchement du PPMS implique la mise en sécurité des élèves et du personnel de l'établissement dans un espace qui a été préalablement identifié en fonction de son exposition et de la qualité de son isolation.

Ce confinement va au-delà de la simple mise à l'abri et implique de réaliser certaines actions qui permettront de limiter la concentration de produit toxique à l'intérieur : fermeture des portes et des fenêtres, arrêt des climatisations et des ventilations, utilisation de ruban adhésif, de serpillières ou de films en plastique pour obturer les ouvertures du local de confinement, etc.

Un kit de confinement doit être rangé en permanence dans les locaux de mise à l'abri. Son contenu peut varier en fonction de la configuration des lieux, mais on y trouvera en général :

- une radio à piles ;
- une lampe de poche avec des piles de rechange ;
- de l'eau potable si aucun point d'eau n'est accessible ;
- le matériel servant à obturer les ouvertures : rubans adhésifs, chiffons, serpillières, films en plastique, ciseaux, etc.
- une trousse de premiers soins.

Difficultés matérielles

Dans les pages suivantes, des propositions concrètes d'événements à simuler permettent aux équipes d'établissement de compléter le scénario initial. Chaque établissement ou école pourra choisir une ou plusieurs de ces situations à mettre en œuvre parmi les exemples proposés ou pourra imaginer d'autres événements à partir des pistes données.

La réalisation d'un exercice avec simulation d'événements aggravants permet d'évaluer l'adaptation du PPMS à des situations dégradées, l'objectif étant de se confronter à l'imprévu et de trouver des réponses adaptées. Des modifications de l'exercice sont envisageables pour obtenir un niveau de simulation plus ou moins poussé qui permet de nuancer le degré d'implication et les moyens disponibles pour faire face aux événements.

Situations	Réponses
Scotch détérioré	
<i>Un rouleau de scotch figurant dans le kit de confinement depuis un certain temps est susceptible de ne pas adhérer de manière optimale sur les bords de fenêtre.</i>	Il conviendra de se diriger vers une pièce comportant moins de fenêtres et de calfeutrer le bas des portes avec du linge mouillé.
Déplacements impraticables vers certaines zones de mise en sûreté	
<i>Le cheminement extérieur – passage d'un bâtiment à un autre – peut être impraticable : passage en zone contaminée...</i>	Les groupes, sous la direction des responsables de zone, auront à rebrousser chemin pour chercher une autre voie d'accès ou un autre lieu de mise en sûreté.
Coupure de courant	
<i>Une coupure de courant peut se produire à n'importe quel moment de l'exercice dans la ou les zone(s) déterminée(s) à l'avance et pour la durée choisie. Les conséquences peuvent être diverses : défaillance des systèmes éclairage, informatique, communication.</i>	Si la coupure de courant ne permet plus la communication entre les zones de mise en sûreté et la cellule de crise, il faudra veiller à activer les autres moyens de communication prévus (envoi de messagers, si possible ou utilisation de "talkie-walkie"...). Si les salles sont laissées dans le noir, il sera nécessaire de rassurer les élèves.

Situations particulières pour les élèves ou personnels

Il conviendra d'identifier qui, parmi les élèves ou les personnels, se sent des prédispositions de comédien. Outre des blessures ou malaises, certains élèves pourront simuler une absence de leur salle de classe habituelle et des personnes-ressources pourront être rendues indisponibles. L'infirmier(e) de l'établissement scolaire pourra être sollicité(e) pour des conseils techniques. Chaque participant se verra remettre une fiche de rôle qui lui permettra le moment venu de jouer un événement inattendu. Cet événement testera la réponse apportée par le personnel encadrant. L'évaluation pourra porter sur les conduites à tenir en première urgence, les consignes en fonction de situations spécifiques ainsi que sur la communication avec la cellule de crise de l'établissement ou de l'école.

<i>Simulations de malaise ou de blessure</i>	<i>Réponses</i>
Stress	
<p><i>L'angoisse générée par l'événement, par l'attente, l'inconfort, font que vous commencez à paniquer. Vous vous agitez, vous bougez dans tous les sens, vous avez chaud, vous supportez de moins en moins la situation. Utilisez des arguments comme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– Depuis le temps qu'on est ici, il n'y a plus de risque...</i> <i>– Est-ce que cela va durer encore longtemps ?...</i> <i>– Il faut que je rejoigne ma famille, laissez-moi partir !</i> 	<p>Quand on vous aura convaincu de rester, abandonnez votre rôle et redevenez calme.</p>
Mal au ventre	
<p><i>Vous êtes à l'abri depuis ___ minutes. Vous vous plaignez d'un violent mal au ventre... Vous "en rajoutez"... Si on vous interroge, vous dites que vous n'avez ni fièvre, ni envie de vomir, mais vous avez vraiment une "barre dans le ventre"... Si on ne vous le propose pas, vous demandez au professeur l'autorisation d'aller aux toilettes.</i></p>	<p>Lorsqu'on vous indiquera un endroit de la zone où aller aux WC, ou une autre solution acceptable (seau, sac en plastique), vous reprendrez votre rôle de participant non malade.</p>
Difficultés à respirer	
<p><i>Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Vous êtes spasmophile. L'angoisse déclenche une crise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– Vous êtes gêné pour respirer, vous avez des fourmillements dans les mains.</i> <i>– Vous cherchez de l'air... ça va mal... vous êtes oppressé... vous avez une boule dans la gorge. Vous attendez de l'aide (soutien moral, mise en isolement...) car vous savez que si l'on ne fait rien de plus, votre crise va s'accroître avec une difficulté pour respirer de plus en plus importante...</i> 	<p>Laissez les propositions venir... jusqu'à ce qu'on vous isole, vous rassure et vous conseille de respirer calmement.</p>

Situations particulières pour les élèves ou personnels (suite)

<i>Simulations de malaise ou de blessure</i>	<i>Réponses</i>
Asthme	
<i>Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Vous êtes asthmatique. La situation particulière et l'angoisse déclenchent une crise d'asthme. Vous êtes gêné(e) pour respirer... Vous cherchez de l'air... Vous attendez de l'aide (soutien moral...) car vous savez que si on ne fait rien de plus, votre crise va aller en s'accroissant avec une difficulté pour respirer de plus en plus importante... Laissez les propositions venir... La situation s'aggrave de plus en plus ...Vous n'avez pas votre traitement. La mise à l'écart (si elle est faite) n'est pas suffisante...</i>	<i>Vous laisserez les propositions venir... Au bout de quelque temps, vous retrouverez votre flacon de médicament (bronchodilatateur en flacon pressurisé) que, dans l'agitation des premiers instants, vous n'aviez pas trouvé.</i>
Crise de nerfs	
<i>Vous êtes dans un lieu de regroupement depuis ___ minutes. Cela commence à faire long ; vous vous sentez mal ; combien de temps cela va-t-il durer encore ? Vous en avez assez ; vous criez, tapez des pieds...</i>	<i>Vous vous agiterez jusqu'à ce que l'on s'occupe calmement de vous et que l'on vous rassure.</i>
Blessure	
<i>La nature de la blessure devra être définie dans la phase de préparation de l'exercice. Il peut s'agir d'une blessure légère (entorse, contusion...) ou d'une blessure importante, rendant le blessé intransportable. Les symptômes doivent être connus de l'élève joueur ainsi que les limitations liées à la blessure en question (une cheville tordue implique que l'élève ne peut pas marcher aussi vite et a certainement besoin d'être physiquement soutenu).</i>	<i>Vous attendrez une prise en charge "premiers secours" : pansement, bandage, appel aux services d'urgence...</i>

Situations particulières pour les élèves ou personnels (suite)

Situations	Réponses
Élève manquant à l'appel	
<p><i>Dans ce scénario, un ou plusieurs enfants ne se trouvent pas à l'abri avec les autres élèves de leur classe. À la faveur d'une récréation ou lors de la mise en sûreté, un ou plusieurs élèves s'écartent du groupe pour aller hors des zones prévues (les toilettes, par exemple), ou dans une zone qui n'est pas la leur. Cette action doit être prévue avec ces élèves au préalable. Elle rend plus difficile les opérations de comptage, l'appel ou la rédaction d'une fiche nominative des présents.</i></p>	<p>La résolution de cette action devra se faire par la transmission d'informations d'une zone de mise à l'abri à l'autre ou par des recherches entreprises pour retrouver les manquants.</p>
Élève souhaitant s'enfuir	
<p><i>Vous êtes effrayé par la situation. Vous suivez les autres personnes dans le lieu de regroupement mais vous voulez rentrer chez vous le plus vite possible... En effet, vous n'habitez pas loin et vous vous sentez plus en sécurité auprès de votre famille. Vous dites à haute voix que vous allez rentrer chez vous. Utilisez des arguments comme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– mes parents vont s'inquiéter...</i> <i>– si on reste là on va tous mourir...</i> <i>– il faut fuir !</i> 	<p>Si les arguments qu'on vous propose vous paraissent convaincants et appropriés, calmez-vous. Sinon, continuez dans votre idée de vous enfuir le plus loin possible jusqu'à ce que l'on vous rassure.</p>
Absence ou indisponibilité d'une personne-ressource	
<p><i>Une personne-ressource (membre de la cellule de crise, responsable de zone...) est considérée comme absente de l'établissement ou indisponible (blessée par exemple). Cette personne se positionne en retrait et indique clairement aux autres qu'elle ne peut effectuer les tâches qui lui sont dévolues. Cela rend plus difficile la gestion de crise.</i></p>	<p>Les missions spécifiques de cette personne seront assurées par un "suppléant" ou réparties entre les autres personnes présentes.</p>
Impossibilité de contacter les enseignants en activité dans des installations extérieures	
<p><i>Dans ce scénario, les enseignants en activité dans des structures extérieures (piscine, gymnase...) ne peuvent être joints par téléphone (pas de réponse aux appels sur la ligne fixe, téléphone portable éteint, réseau saturé...). La cellule de crise de l'établissement ne peut pas dresser un état de la situation (nombre de personnes présentes, blessés éventuels ...) ni donner de consignes.</i></p>	<p>Il sera nécessaire de trouver d'autres moyens de communication : envoi d'un messenger si possible, relais par le biais de la cellule de crise de la mairie...</p>

Appels téléphoniques “externes” simulés par une cellule d’animation mise en place par l’établissement scolaire

Une cellule d’animation peut être prévue en amont de l’exercice. Elle est généralement composée de personnes qui joueront plusieurs rôles et interviendront pendant l’exercice, en communication avec la cellule de crise de l’établissement. L’équipe d’animation peut être placée dans un bureau isolé (considéré comme hors de l’exercice), voire dans des locaux extérieurs à l’établissement (locaux de la mairie, par exemple).

La mise en place de cette cellule permettra de simuler des appels de parents d’élèves, des secours et des autorités. Les rôles joués par l’équipe d’animation doivent être définis préalablement.

Vous trouverez quelques propositions de rôles et d’appels associés. Vous pouvez les adapter à votre établissement ou vous en inspirer pour en créer autant que de besoin. Les équipes d’établissement peuvent faire appel au coordonnateur académique « risques majeurs » pour la mise en place d’une cellule d’animation.

Simulations d’appels téléphoniques

Sapeur-pompier

En qualité d’officier des sapeurs-pompiers responsable du détachement local, vous demandez à la cellule de crise de l’établissement ou de l’école un point précis de la situation :

Dégâts aux bâtiments, dénombrement des personnes en difficulté, possibilité de faire rentrer un véhicule de secours et d’assistance aux victimes dans l’enceinte de l’établissement ? Par quelle entrée ?

Vous rappelez à la cellule de crise qu’elle va devoir assurer seule pendant quelque temps la sécurité de l’établissement, car les services de secours ne sont actuellement pas disponibles pour aller dans les différents établissements.

Parent d’élève

Vous êtes M. ou Mme _____

Vous souhaitez savoir par téléphone ce qui est fait pour votre enfant asthmatique, car vous êtes très inquiet. A-t-il une crise ? A-t-il son traitement sur lui ? Les enseignants sauront-ils faire face en cas de crise d’asthme ? Vous voulez venir le récupérer parce qu’avec vous, il se sentira plus rassuré.

Frère ou sœur d’élève

Vous êtes le frère ou la sœur de l’élève _____

Vous n’aviez pas cours aujourd’hui. Vous êtes tout seul chez vous, sain et sauf, mais vous êtes très inquiet pour votre sœur qui vient de vous envoyer un message (texto...) vous disant qu’elle est paniquée. Vous demandez de ses nouvelles. Vous voulez venir la chercher ou lui parler.

Parent d’élève (à la fin de l’événement)

Vous êtes M. ou Mme _____

Vous venez d’entendre à la radio que l’événement était terminé. Vous voulez savoir s’il vous faut venir chercher votre enfant dès la fin de la mise à l’abri ou à l’heure habituelle. Les cours auront-ils bien lieu jusqu’à la fin de l’après-midi ? Vous ne souhaitez pas que votre enfant rentre seul et préférerez venir le chercher si les cours n’ont pas lieu...

Appels téléphoniques "externes" simulés par une cellule d'animation mise en place par l'établissement scolaire (suite)

Simulations d'appels téléphoniques

Maire

Vous êtes le maire de la commune de _____

Vous souhaitez avoir un point de situation :

- nombres d'élèves et d'adultes présents dans l'établissement ou l'école,
- mesures prises dans l'établissement,
- difficultés rencontrées,
- organisation à prévoir si la situation se prolonge dans la soirée (restauration et hébergement des élèves, retour des élèves dans leur famille...).

Journaliste

Vous êtes journaliste au journal local. Vous appelez l'établissement scolaire (standard).

– Dans un premier temps vous essayez d'avoir des informations par la personne de l'accueil. Si elle vous propose de vous passer le chef d'établissement, vous insistez et lui posez quelques questions (comment vit-elle la situation ? Y a-t-il des élèves blessés ou incommodés dans l'établissement ? ...).

– Dans un second temps, vous vous entretenez avec le chef d'établissement.

Vous voulez connaître la situation dans l'établissement scolaire : nombre de personnes blessées ou incommodées, dispositions prises...

Vous essayez d'exploiter une polémique naissante : d'après certaines rumeurs, des élèves auraient été blessés dans le secteur de l'établissement scolaire. Ces élèves se rendaient au stade. Il y aurait 10 adolescents à l'hôpital. Le chef d'établissement peut-il confirmer qu'il s'agit bien d'élèves de son établissement ?

Si le chef d'établissement tente de mettre fin à la conversation, insistez (les lecteurs de votre journal ont droit à l'information) puis abandonnez.



Plaquette « Les exercices Plans particuliers de mise en sûreté – simulation d'événements aggravants dans l'établissement scolaire » publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement en décembre 2013.

Textes de référence :

- Livre VII du code de la sécurité intérieure
- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 du Ministère de l'éducation nationale relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (BOEN n°44 du 26 novembre 2015)
- Note de service DGER/SDACE/N°2002-2037 du 15 avril 2002 relative aux risques majeurs (pour l'enseignement agricole)

Plaquettes publiées par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

- Les établissements d'enseignement face à l'évènement majeur (mise à jour septembre 2016)
- Les exercices de simulation des plans particuliers de mise en sûreté "risques majeurs" et "attentat-intrusion" (mise à jour mars 2017)
- Les exercices plans particuliers de mise en sûreté - simulation d'évènements aggravants dans l'établissement scolaire (décembre 2013)

SOMMAIRE

L'application BNIE

Articulation avec ONDE

Liaison BNIE/ONDE

Fonctionnement de la BNIE

Le constat de rentrée

Organisation générale : recommandations

**Education aux Risques Majeurs
Ressources pédagogiques et documentaires**

Risque industriel – Transport de matières dangereuses (TMD)



Vidéos et animations

Film « En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri ! »

Film illustrant la mise à l'abri en cas d'accident industriel ou de TMD



<https://www.youtube.com/watch?v=zKHEUFkZ97Q>

Vidéo Indiana Djeuns face au nuage toxique

Dessin animé sur le confinement d'un collège face à un accident de TMD



<https://www.youtube.com/watch?v=Adx-c7XiAHU>

Vidéo « Arlette, la tortue d'alerte »

Dessin animé sur les consignes en cas d'accident industriel, destiné aux élèves d'école maternelle et d'école élémentaire (cycle 2)



<https://www.youtube.com/watch?v=Yy3ItVQB7UA>

Vidéos et animations

Vidéo « Basique instinct »

Dessin animé mettant en scène une famille et ses animaux de compagnie lors d'un accident industriel



<https://www.youtube.com/watch?v=ZTpBwVN0Dq8&feature=>

Vidéo « Se préparer face à un risque chimique »

Animation présentant les consignes en cas d'accident industriel ou de TMD



<https://www.sikana.tv/fr/health/natural-disaster/how-to-prepare-for-a-chemical-hazard>

Emissions « C'est pas sorcier » sur les risques industriels et les marées noires

Emissions de vulgarisation scientifique destinées aux adolescents



C'est pas sorcier – Attention usines à risques !

<https://www.youtube.com/watch?v=tNxt4JmyAbc>

C'est pas sorcier – La marée était en noir (marée noire due au naufrage de l'Erika)

<https://www.youtube.com/watch?v=mFXzsubqXIM>

Vidéos et animations

Vidéo 1 jour - 1 question « C'est quoi une marée noire ? »

Dessin animé qui répond à une question d'enfant



<https://education.francetv.fr/matiere/developpement-durable/ce2/video/c-est-quoi-une-maree-noire>

Infographies « Risques industriels » - « Transport de matières dangereuses »



<http://www.georisques.gouv.fr/articles/infographies-sur-les-risques-majeurs>

Escape-game pédagogique sur le risque industriel « Riskape-game »

Jeu de société à destination des collégiens et lycéens – Dossier pédagogique d'accompagnement



<http://www.mnle69.fr/riskape-game/>

Vidéo sur le transport de matières dangereuses par train en Normandie

Reportage France3 Haute-Normandie



<https://video-streaming.orange.fr/actu-politique/haute-normandie-le-transport-de-matieres-dangereuses-par-train-CNT000019duwr.html>

Documents

Plaquette Gafforisk « Transport de marchandises dangereuses » / Exposition Présentation ludique du risque TMD à travers de questions-réponses



Gafforisk Transport de marchandises dangereuses

<https://www.iffo-rme.fr/sites/default/files/Gafforisk-tmd-web-bd.pdf>

Exposition risques majeurs (module "risques technologiques")

<https://www.iffo-rme.fr/support/exposition-risques-majeurs>

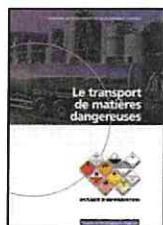
Pour un emprunt de l'exposition, contacter l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) : <https://www.iffo-rme.fr/>

Fiches pédagogiques MAIF « le risque industriel » - « le transport de matières dangereuses »



<https://www.prevention-maif.fr/les-risques-majeurs/les-risques-technologiques/>

Livrets d'information du ministère chargé de l'environnement



Livret « Le risque industriel »

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/Infodoc/qed/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0071843_1&search

Livret « Le transport de matières dangereuses »

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/transport_de_matiere_dangereuses.pdf

Sites Internet

Dossiers thématiques – Ressources à télécharger

Site RISQUES – Prévention des risques majeurs – « Accident industriel » - « Transport de matières dangereuses »



<https://www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques>

Sites du ministère chargé de l'environnement

Risques technologiques : la directive SEVESO et la loi Risques

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>

Transport de marchandises dangereuses

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transports-marchandises-dangereuses>

GEORISQUES



Risque industriel

<http://www.georisques.gouv.fr/articles/tags/1509>

Le risque de transport de matières dangereuses

<http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses>

Site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Normandie)

Risques industriels et naturels

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-et-naturels-r6.html>

Sites des préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime

Eure - Sécurité et protection de la population – Risques naturels et technologiques / Nuisances

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances>

Seine-Maritime - Sécurité civile – Risques naturels et technologiques

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Defense/Securite-civile/Risques-naturels-et-technologiques>

Mardi 15 octobre 2019

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET DE L'EURE

Exercice de mise en oeuvre des
Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
dans tous les établissements scolaires
de l'Eure et de la Seine-Maritime

L'efficacité commence par
un entraînement régulier !

Transport de matières
dangereuses



